

Vie municipale

Finances et marchés publics

Dans cette page, vous pouvez accéder au détail des finances de la ville. Un espace marchés publics vous permet également de rechercher et de télécharger les dossiers de consultations, de déposer des offres dématérialisées et de consulter les avis d'attribution.



Le budget

Après celui de 2016, premier budget de la commune nouvelle Beaufort-en-Anjou, le budget 2017 se compose de la commune nouvelle et des services gérés par Beaufort-en-Anjou dans le cadre de l'Entente-Vallée.

Connaître et comprendre le budget 2018 : [cliquez ici](#)

Retour sur le budget 2017 ([commune nouvelle](#) et [Entente-Vallée](#)) : [cliquez ici](#)

> Le budget primitif : 2017 : [cliquez ici](#)

Le compte administratif

Le compte administratif a été présenté au conseil municipal et approuvé par les élus. Ce document de synthèse, établi en fin d'exercice par l'ordonnateur à partir de sa comptabilité, expose les résultats de l'exécution du budget, en concordance avec les informations du compte de gestion, présenté par le comptable public.

> Consultez le compte administratif 2016 : [cliquez ici](#)

Les marchés publics

Dans le cadre des marchés publics, la ville de Beaufort-en-Anjou utilise une plateforme de dématérialisation. Gratuite, elle vous permet de télécharger les dossiers de consultation en cours et de déposer une offre dématérialisée.

Consultations en cours : [cliquez ici](#).

À SAVOIR :

Pour les **marchés supérieurs à 25 000 € HT** : les offres doivent être déposées **via la plateforme**.

Pour les **marchés inférieurs à 25 000 € HT** : les offres peuvent être déposées **sur papier** à l'adresse mentionnée dans le dossier de consultation ou **via la plateforme**.

Liste des marchés conclus :

Article 133 du Code des Marchés Publics.

> [Recensement économique des marchés publics 2016](#).

En savoir plus :

Service marchés publics

16, rue de l'Hôtel de ville

Beaufort-en-Vallée

49250 Beaufort-en-Anjou

02 41 79 89 98

marches-publics@beaufortenanjou.fr

Impôts et taxes

Un an après la création de la commune nouvelle, les taux d'imposition ont été lissés entre Beaufort-en-Vallée et Gée.

> **Taxe d'habitation : 12,26 %** (en 2016 : Beaufort 12,14% - Gée 14,76%)

> **Taxe foncier bâti : 22,72%** (en 2016 : Beaufort 22,88% et Gée 18,43%)

> **Taxe foncier non bâti : Beaufort 40,11% - Gée 31,24%** (en 2016 : Beaufort 40,21% et Gée 30,53%)

Coordonnées

Service finances

16, rue de l'Hôtel de Ville
CS70005 - Beaufort-en-Vallée
49250 Beaufort-en-Anjou
02 41 79 74 66 - finances@beaufortenanjou.fr

Service marchés publics

16, rue de l'Hôtel de Ville
CS70005 - Beaufort-en-Vallée
49250 Beaufort-en-Anjou
02 41 79 89 98 - marches-publics@beaufortenanjou.fr